

**Conseil départemental de l'ordre des
médecins**

A l'attention du Président
9 Avenue Jean Gonord
31500 Toulouse

ORDRE MÉDECINS
DÉPARTEMENTAL

27 MARS 2019

Toulouse, le 11 mars 2019

- REÇU -

**Objet: visite d'information et de prévention des apprentis par la médecine de ville: Décret
n°2018- 1347 du 28 décembre 2018**

Monsieur le Président,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la parution du décret du 28 décembre 2018 permettant à un employeur de recourir à la médecine de ville pour la visite d'information et de prévention des apprentis, en cas d'indisponibilité des médecins du travail.

Ce dispositif expérimental s'appliquera aux apprentis dont les contrats de travail seront conclus entre le 30 avril 2019 et le 31 octobre 2021.

Les services de Santé au travail par l'intermédiaire de PRESANSE ainsi que les partenaires sociaux ont exprimé, avant la publication du décret, d'importantes réserves pointant les limites et incohérences soulevées par ce dispositif, précisant que l'applicabilité sur le public des apprentis sera sans doute nulle ou marginale dans la mesure où ces visites d'embauches obligatoires sont d'ores et déjà effectuées.

Les services de Santé au travail mettent tout en œuvre pour satisfaire à leurs obligations de suivi de santé des salariés des entreprises du département de la Haute- Garonne et sont en capacité de répondre à l'ensemble des demandes de visites d'embauches des apprentis dans les délais impartis.

Ce constat a pour effet de rendre les dispositions du décret du 28 décembre 2018 sans objet. Celui-ci est d'ailleurs largement partagé par les services de santé au travail de Midi Pyrénées, notre démarche auprès de vous s'inscrivant dans une initiative concertée régionale auprès du conseil de l'ordre des médecins de chaque département.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir délivrer cette information à l'ensemble des médecins de ville du département dans les meilleurs délais.

Vous en remerciant par avance,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos respectueuses et très cordiales salutations.

Pierre LEGRAND



Président

Yves-Marie PÉARD



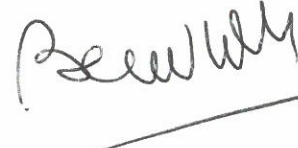
Président

Pierre BERNAT



Président

Bernard CAU



Président

PJ: Décret 0°2018- 1347 du 28 décembre 2018

ASSOCIATION DE SANTE AU TRAVAIL INTERENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT